

REVUE DE LA SEMAINE

phénomènes de la vie végétale, en fournissant aux plantes une nourriture appropriée à leurs besoins, et qu'ils exercent sur les récoltes auxquelles on les confie des effets remarquables, il n'y a là rien qui doive nous surprendre. — Nos animaux domestiques ne puisent-ils pas dans les aliments que nous leur administrons, ou qu'ils s'approprient en liberté; tous les aliments de leurs organes? A part ce qui est emprunté à l'eau et à l'air, n'est ce pas de cette nourriture que doivent être extraits les principes constituants du sang, de la chair, des os, etc., etc. ? — Sans doute, les matières ingérées subissent dans l'appareil digestif des altérations profondes et entrent dans de nouvelles associations pour constituer les différents tissus de l'organisation animale; mais il n'en est pas moins vrai qu'elles dérivent du règne végétal.

L'organisation animale ne s'édifiant qu'à l'aide de matériaux empruntés à l'organisation végétale, les déchets qui en proviennent ne peuvent renfermer que des substances utiles à la végétation, et doivent par conséquent constituer d'excellents engrais. C'est là, du reste, ce que l'expérience a depuis longtemps démontré, et partout où l'agriculture est en voie de progrès, les cultivateurs recueillent avec beaucoup d'attention les matières animales et savent leur accorder la faveur qu'elles méritent.

Envisagées comme engrais, les substances d'origine animale nous offrent certaines propriétés qu'il suffira de mentionner pour en faire apprécier l'importance. En général, quand elles sont abandonnées au contact de l'air, elles éprouvent rapidement la décomposition spontanée, et c'est à cette circonstance qu'est due la promptitude de leur action. En effet, à la ferveur de la dissociation de leurs éléments constituants, ces matières deviennent solubles, et ce n'est que sous cet état qu'elles sont admises à concourir à la nutrition des plantes; car, on le sait, les corps simplement en suspension dans les liquides qui imprègnent le sol, ne peuvent pénétrer dans le tissu des racines. La facilité avec laquelle les matières animales s'altèrent, subissent la décomposition, n'est du reste pas sans inconvénient; aussi importe-t-il de la ralentir, afin d'éviter les pertes et de graduer la dissolution, et d'arriver par là à rendre les sucs nutritifs disponibles successivement et au fur et à mesure des besoins des récoltes.

Toutefois, les matières animales ne s'altèrent pas toutes avec la même promptitude: les unes, telles que le sang, la chair musculaire, etc., manifestent, après une courte exposition à l'air, les signes révélateurs de la décomposition; les autres, au contraire, telles que les os, la corne, les sabots, etc., ne cèdent que lentement aux forces qui tendent à rompre le lien qui unit leurs éléments constituants, et, conséquemment, leur action est moins rapide. En nous appuyant sur ce caractère, nous rangerons en deux groupes toutes les substances organiques d'origine animale et nous les étudierons successivement.

Mais la puissance fertilisante des débris animaux ne dépend pas uniquement de la plus ou moins grande rapidité de leur décomposition; elle dérive surtout de la complexité de leur constitution. Ils renferment, sous un faible volume, un nombre considérable de matériaux indispensables à l'entretien et au développement des plantes, et là réside le secret de leur énergie. En effet, la valeur des engrais est en raison du nombre d'éléments utiles à la végétation qu'ils contiennent et de la juste proportion dans laquelle ceux-ci sont associés, ou égard aux exigences des plantes, si d'ailleurs ils satisfont aux conditions de solubilité auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure.

La persécution sévit toujours contre l'Eglise; en Amérique elle a pris une nouvelle extension. Aux petites républiques de l'Amérique centrale qui se sont liguées contre le parti ultramontain; au Vénézuéla et au Brésil, qui exilent les prêtres, les religieux et les religieuses, qui emprisonnent les évêques et favorisent les apostats; au Pérou, qui a jugé sage de marcher sur les traces des gouvernements impies qui l'avoisinent, est venue se joindre la belle et florissante république du Chili.

Colonie de la catholique Espagne, s'étendant le long des côtes du grand Océan sur une longueur d'environ cinq cents lieues sur cinquante de largeur, de concert avec plusieurs autres Etats de l'Amérique méridionale, elle s'était séparée de la mère-patrie en 1817, et avait été plusieurs années avant de trouver des jours prospères et paisibles. Mais depuis 1861 jusqu'en 1874, elle donnait de belles espérances; elle faisait le bonheur de ses habitants, et l'Eglise y poursuivait, au milieu du respect et de l'amour des populations ses œuvres de charité et de sanctification. Mais on comptait sans les sociétés secrètes qui préparaient dans l'ombre un triomphe dont la jeune république n'a pas à se réjouir.

Les élections dernières ont donné vingt voix de majorité aux radicaux chiliens. Aussi, à peine les députés ont-ils été réunis qu'ils ont déclaré la guerre à l'Eglise, à ses institutions et à ses membres. La première chose qu'ils se sont appliqués à leur ravir, c'est la liberté.

Pour atteindre ce but, il fallait briser la constitution qui reconnaissait la religion catholique comme religion d'Etat. Ce fut bientôt fait: la réforme la plus complète fut de suite proposée et adoptée.

Mais on ne voulait pas agir en l'air. Les radicaux de là-bas savent aussi bien leur métier de révolutionnaire que les grands hommes qui bouleversent l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. Il fallait une sanction immédiate pour obtenir l'obéissance à leurs prescriptions sacrilèges: ils modifièrent le Code pénal. Est puni d'amende, de bannissement, de prison, tout membre du clergé qui, sans autorisation de l'Etat, se permet d'obéir au Pape et d'enseigner ce qu'enseigne l'Eglise romaine.

Nous ne saurions reproduire ici les impiétés auxquelles les discussions violentes ont donné lieu dans les chambres des représentants de la nation. Qu'il nous suffise de dire que l'Eglise Catholique eut d'éloquents défenseurs. MM. Tocornal, Cifuentes, Zorobabel Rodriguez, etc., montrèrent un courage et une fidélité au-dessus de tout éloge. Mais les intelligences perverses, les cœurs corrompus qui les écoutaient étaient résolus à ne point se rendre. Tous les articles diotés d'avance par les loges maçonniques furent adoptés, en dépit de l'éloquence, du bon sens et de l'intérêt du peuple.

Les évêques catholiques jugèrent alors qu'il était de leur devoir d'intervenir; et le mandement qu'ils adressèrent aux prêtres de leurs diocèses respectifs est un chef-d'œuvre de doctrine, de courage et de dévouement pour les âmes que Jésus-Christ leur a confiés. Nous sommes d'autant plus heureux d'en reproduire la traduction, donnée par l'Univers du 20 décembre dernier, que ce précieux document n'a pas encore été publié par la presse canadienne.

« En vue de mettre d'accord la conduite des prêtres qui administrent les sacrements de la Pénitence, de l'Eucharistie et principalement du Saint Viatique, il nous a paru con-